

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 14 octobre 2014 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire Bernard Naud, mesdames les conseillères Émilie Garneau et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Denis Beaulieu, Gaétan Falardeau et Francis Marcotte, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Christian Caron, conseiller, était absent.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2014-10-01

Ordre du jour.

Il est proposé par Mme Émilie Garneau et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté. Elle demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2014-10-02

Procès-verbal de la séance ordinaire du 08 septembre 2014.

Il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 septembre 2014 soit adopté tel que déposé et lu.

2014-10-03

Demandes d'aide financière

Il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

Que la Municipalité accorde aux organismes suivants les aides financières décrites ci-dessous :

- Carrefour F. M. Portneuf : 250.00 \$
- Opération Nez Rouge Portneuf : 100.00 \$
- Fondation de l'école secondaire St-Marc : 50.00 \$

2014-10-04

Droit de passage pour le Club de motoneige Alton

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban accorde au club de motoneige Alton les droits de passage nécessaires à la saison 2014-2015.

2014-10-05

Corporation de développement de Saint-Alban

Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban verse à la Corporation de développement de Saint-Alban un montant de 10 500 \$ représentant les aides financières à verser pour 2014, ainsi que le budget de fonctionnement.

2014-10-06

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 70 639.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

En conséquence, il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2014-10-07

Octroi du contrat de déneigement des immeubles municipaux

Considérant l'appel d'offres 2014.10 pour le déneigement des immeubles municipaux;

Considérant que la seule offre reçue provenait de l'entreprise Excavation C-E Falardeau Inc.;

Considérant que la soumission était au montant de 3 975.00 \$ + taxes par année pour un contrat de 1, 3 ou 5 ans.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde à Excavation C-E Falardeau Inc. le contrat de déneigement des immeubles municipaux pour une durée de 5 ans au montant de 22 851.28 \$ taxes incluses.

2014-10-08

Octroi du contrat de pavage pour le stationnement du centre des loisirs

Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban octroi à PAVCO le contrat de pavage du stationnement au centre des loisirs selon leur soumission au montant de 158.00 \$ + taxes par tonne pour un quantité estimée de 90 tonnes.

2014-10-09

Octroi du contrat d'aménagement d'un sentier piétonnier dans le parc des loisirs

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban octroi à Tournesol inc. un contrat d'aménagement d'un sentier piétonnier au secteur des loisirs au prix de 153.00 \$ + taxes par mètres linéaires pour une distance de 90 mètres.

2014-10-10

Octroi d'un contrat de plantation de 9 arbres au centre des loisirs

Il est proposé par Mme Émilie Garneau
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban accorde à l'entreprise Jardins Utiles un contrat de plantation de 9 arbres au secteur des loisirs, selon leur soumission au montant de 5 000.00 \$ taxes incluses.

2014-10-11

Autorisation aux forces armées canadiennes pour la tenue d'un exercice à Saint-Alban.

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban ne s'objecte pas à ce que le 5^e groupe brigade mécanisé du Canada (5eGBMC) situé à la garnison de Valcartier mette en pratique ses capacités de mener des opérations en environnement hivernal sur notre territoire entre le 19 janvier et le 27 janvier 2015.

2014-10-12

Maintien de l'appui au projet de garderie de 16 places à Saint-Alban du CPE la Veilleuse.

Considérant que le Gouvernement provincial a reporté la création de 16 places en CPE à Saint-Alban qui étaient prévus pour 2014-2015

Considérant que la liste d'attente du CPE la Veilleuse compte plus de 200 noms d'enfants, témoignant ainsi du besoin urgent de places en garderie;

Considérant que les autres partenaires du projet accordent aussi une grande importance à sa réalisation;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban confirme le maintien de son appui au CPE la Veilleuse pour le projet mentionné précédemment, de même que son engagement financier de 45 000 \$ dans le projet et ce, jusqu'au 31 décembre 2016.

2014-10-13

Autorisation de signature du protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf.

Considérant que le schéma de couverture de risques de la MRC de Portneuf prévoit la rédaction ou la révision de l'entente régionale d'entraide;

Considérant que la MRC a transmis le projet final du Protocole d'entente d'entraide le 9 avril 2014;

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Alban adopte le *Protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf*;

D'autoriser monsieur Bernard Naud, maire, à signer au nom de la municipalité ce protocole d'entente.

Bordereau de correspondance.

Dépôt du bordereau de correspondance

Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.

En date du 14 octobre 2014, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 288 572.35 \$. Toujours en date du 14 octobre 2014, la municipalité avait des placements pour un montant de 30 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0.00 \$

2014-10-14

Comptes à payer.

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau
et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
COMITE DE BIBLIOTHEQUE	4904	200.00 \$
PETITE CAISSE	4905	44.02 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	4906	481.00 \$
ARCAND, MICHEL	4907	95.00 \$
BELANGER, REAL (REMB. TAXES)	4908	526.20 \$
COMPTOIS, IVAN (REMB. TAXES)	4909	175.31 \$
HOULE, BENOIT (REMB. TAXES)	4910	228.97 \$
LAUZON, MARCELLE (REMB. TAXES)	4911	180.16 \$
LEPAGE, MICHEL (REMB. TAXES)	4912	202.03 \$
PERRON, GINETTE (REMB. TAXES)	4913	627.06 \$
RICHER, CRISTELLE (REMB. TAXES)	4914	482.78 \$
BEAULIEU, DENIS	4915	45.23 \$
BEDARD GUILBAULT	4916	2 845.63 \$
BELANGER, REAL	4917	10 201.64 \$
BELANGER, ALAIN	4918	11 935.34 \$
MANON BOUDREAU (NON-RESIDENTS)	4919	95.00 \$
CHAMPAGNE, MAURICE	4920	5 058.40 \$
COM. SCOL. DE LA CAPITAL	4921	373.67 \$
CONEX	4922	1 287.77 \$
COOP ST-UBALDE	4923	2 027.14 \$
DERY TELECOM	4924	43.10 \$
LES ENTREPRISES ST-UBALDE	4925	1 315.25 \$
EQUIPEMENT BUREAU PORT. CHAMPL.	4926	515.30 \$
ACMAT	4927	515.32 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	4928	12 122.59 \$
FALARDEAU, LOUIS (NON-RESIDENTS)	4929	245.00 \$
FOND. DES POMPIERS DU QUEBEC	4930	447.43 \$
GARAGE J.P.NAUD & FILS	4931	655.33 \$
GHISLAIN GERMAIN (NON-RESIDENTS)	4932	104.00 \$
GRAYMONT	4933	3 247.26 \$
HAMELIN, JEAN-GUY	4934	225.00 \$
LES HUILES DESROCHES	4935	1 228.03 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	4936	260.00 \$
JULIEN, DANIEL (NON-RESIDENTS)	4937	95.00 \$
LABORATOIRE ENVIRONEX	4938	4 763.12 \$
LANGLOIS ELECTRIQUE STE-ANNE	4939	321.93 \$

LEFEBVRE, JEAN-PIERRE	4940	100.00 \$
LEFEBVRE, JOHNNY	4941	9 843.97 \$
ALIMENTATION DU SABLON INC.	4942	81.47 \$
MARCOTTE, FRANCIS	4943	105.00 \$
MATERIAUX AUDET	4944	357.03 \$
MEUNERIE DYNAMIX	4945	36.77 \$
MINISTRE DES FINANCES	4946	52 915.00 \$
NAUD, BERNARD	4947	252.90 \$
PERRON, MARIO	4948	133.00 \$
DANIEL PETIT	4949	170.00 \$
PROTECTRON	4950	209.71 \$
INFO PAGE (PAGETS POMPIERS)	4951	271.70 \$
ROYNAT (PHOTOCOPIEUR)	4952	7.02 \$
SAVARD, LUC	4953	520.00 \$
FORMATION PREVENTION	4954	57.49 \$
SERVICES MATREC	4955	643.86 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	4956	405.53 \$
SPORTS-UNTER	4957	1 357.06 \$
SPORTS PLUS ST-CASIMIR	4958	1 107.21 \$
TESSIER, ALEXANDRE	4959	1 458.32 \$
GILLES TESSIER	4960	680.21 \$
TESSIER RECREO-PARC	4961	13 369.29 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	4962	70 661.00 \$
STEPHANE MARCOTTE	4963	7 871.96 \$
VILLE DE DONNACONA	4964	50.00 \$
VOHL INC.	4965	194.31 \$
WELSH & FILS	4966	165.57 \$
A ÉTÉ PAYE PAR INTERNET:	DAS, Fédéral	3 085.93 \$
	DAS, Prov.	7 189.28 \$
	Hydro Québec	1 201.20 \$
	Télus mobilité	79.21 \$
	Télus	90.68 \$
	Visa	284.34 \$
	Eko	171.70 \$
	TOTAL:	235 583.98 \$
TREPANIER, DENISE	4584	485.77 \$
VINCENT L. DOSTIE	4585	720.10 \$
BLOUIN, ETIENNE	4586	692.42 \$
MORISSETTE, YVON	4587	773.46 \$
CLOUTIER, ROGER	4588	488.55 \$
TREPANIER, DENISE	4589	485.77 \$
VINCENT L. DOSTIE	4590	720.10 \$
BLOUIN, ETIENNE	4591	692.42 \$
CLOUTIER, ROGER	4592	507.36 \$
MORISSETTE, YVON	4593	773.46 \$
TREPANIER, DENISE	4594	485.78 \$
VINCENT L. DOSTIE	4595	720.10 \$
BLOUIN, ETIENNE	4596	692.42 \$
MORISSETTE, YVON	4597	773.46 \$
CLOUTIER, ROGER	4598	507.36 \$
MORISSETTE, YVON	4599	777.63 \$
TREPANIER, DENISE	4600	485.77 \$
VINCENT L. DOSTIE	4601	720.10 \$
MORISSETTE, YVON	4602	773.46 \$
CLOUTIER, ROGER	4603	496.60 \$

BLOUIN, ETIENNE	4604	692.42 \$
TREPANIER, DENISE	4605	485.77 \$
VINCENT L. DOSTIE	4606	720.10 \$
BLOUIN, ETIENNE	4607	692.42 \$
MORISSETTE, YVON	4608	753.40 \$
CLOUTIER, ROGER	4609	421.40 \$
CARON, CHRISTIAN	4610	305.78 \$
NAUD, BERNARD	4611	785.78 \$
FALARDEAU, GAETAN	4612	305.78 \$
GARNEAU, EMILIE	4613	305.78 \$
BEAULIEU, DENIS	4614	305.78 \$
MARCOTTE, FRANCIS	4615	305.78 \$
MARQUIS, CARMEN	4616	305.78 \$
BERTRAND, MATHIEU	4617	228.15 \$
BRIERE, JACKY	4618	175.97 \$
CHALIFOUR, YVON	4619	246.32 \$
GRONDINES, BENOIT	4620	294.80 \$
HAMELIN, FRANCOIS	4621	133.16 \$
HAMELIN, JEAN	4622	176.02 \$
HOUDE, MARIE-CLAUDE	4623	80.55 \$
LAPRISE, JEAN-PIERRE	4624	80.55 \$
LEVESQUE, ANDRE	4625	327.15 \$
MARCOTTE, DORIS	4626	130.12 \$
MARCOTTE, GUY	4627	44.75 \$
PERRON, JACQUELIN	4628	48.95 \$
PERRON, JOCELYN	4629	146.86 \$
PERRON, MARIO	4630	320.44 \$
RICHARD, ALEXANDRE	4631	258.32 \$
TESSIER, PATRICK	4632	35.80 \$
TROTTIER, MARIO	4633	144.19 \$
TOTAL:		22 030.16 \$

**GRAND
TOTAL: 257 614.14 \$**

Divers et questions

Pas de questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée

2014-10-15

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 21h

Bernard Naud
maire

Vincent Lévesque Dostie
directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Bernard Naud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »